

Réf.	2020	2444
------	------	------

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
13/11/2020		19	17	19

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à 18h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes, ARTUS, DUPONT, DUVAL, HENNOCQ, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT et NORDBERG
MM. BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

Absents ayant donné procuration à :

Mme DELANGUE a donné pouvoir à Mme DUPONT

Mme MARCADÉ a donné pouvoir à Mme DUVAL

Mme HENNOCQ a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après), notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-11.

VU le budget primitif 2020 adopté par délibération du Conseil municipal du 20 juillet 2020.

VU la délibération relative à la répartition du FPIC entérinée au cours de cette même séance du Conseil municipal.

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires au chapitre 014 – compte 739223.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative N°1 du budget principal 2020 de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	BP	RAR	DM1	BUDGET TOTAL
001	Résultat d'investissement reporté	336 177,45 €			336 177,45 €
020	Dépenses imprévues	18 000,00 €			18 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre section	0,00 €			0,00 €
10	Dotations - Fonds divers	200,00 €			200,00 €
16	Emprunts et dettes	58 091,00 €			58 091,00 €
20	Immobilisations incorporelles	7 100,00 €			7 100,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €			0,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 131 524,00 €			1 131 524,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €			0,00 €
45X-1	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €			0,00 €
	TOTAL DEPENSES	1 551 092,45 €	0,00 €	0,00 €	1 551 092,45 €
001	Résultat d'investissement reporté	0,00 €			0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	40 000,00 €			40 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	620 000,00 €			620 000,00 €
10	Dotations, fonds divers, réserves	478 298,29 €			478 298,29 €
13	Subventions d'investissement	330 300,00 €			330 300,00 €
14	Provisions règlementées	0,00 €			0,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre section	8 335,56 €			8 335,56 €
16	Emprunts et dettes assimilés	74 158,60 €			74 158,60 €
23	Rbt d'avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €			0,00 €
45X-2	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €			0,00 €
	TOTAL RECETTES	1 551 092,45 €	0,00 €	0,00 €	1 551 092,45 €
FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	BP	RAR	DM1	BUDGET TOTAL
011	Charges à caractère général	574 790,00 €			574 790,00 €
012	Charges de personnel	967 700,00 €			967 700,00 €
014	Atténuation de produits	42 767,01 €		1 299,00 €	44 066,01 €
022	Dépenses imprévues	11 189,43 €		-1 299,00 €	9 890,43 €
023	Virement à la section d'investissement	40 000,00 €			40 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	116 755,00 €			116 755,00 €
66	Charges financières	21 640,00 €			21 640,00 €
67	Charges exceptionnelles	950,00 €			950,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre section	8 335,56 €			8 335,56 €
	TOTAL DEPENSES	1 784 127,00 €	0,00 €	0,00 €	1 784 127,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté				0,00 €
013	Atténuation de charges	40 000,00 €			40 000,00 €
70	Ventes produits, prestations de services	219 100,00 €			219 100,00 €
73	Impôts et taxes	1 250 675,00 €			1 250 675,00 €
74	Dotations, subventions, participations	252 431,00 €			252 431,00 €
75	Autres produits de gestion	20 918,00 €			20 918,00 €
76	Produits financiers	3,00 €			3,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €			1 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre section				0,00 €
	TOTAL RECETTES	1 784 127,00 €	0,00 €	0,00 €	1 784 127,00 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Le Maire,

Thierry DEGIVRY

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20201126-DELIB2020-2444-BF
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020